

## ANNEXE N°2

### LISTES DES MATERIELS ELIGIBLES

<b>Prestations et matériels éligible</b>
Étude préalable de sûreté
Coffre-fort, encastré ou scellé, s'il fait moins de 500 kg
Serrure Cylindre Verrou
Porte ou Bloc-porte à âme pleine ou renforcé ou blindé
Les systèmes de vidéoprotection
Système d'alarme périmétrique ou volumétrique
Système de déclenchement à distance pour l'ouverture et la fermeture des portes
Appareil de distribution de tabac sécurisé situé à l'intérieur du commerce et actionné par le caissier
Vitre anti-vandalisme ou anti-effraction
Sur les parties vitrées, grille ou volet métallique ou barreaux scellés avec un écartement maximum de 12 cm
Rideau métallique avec système anti-dégondage
Matériel renforçant les rideaux métalliques
Borne, muret, bloc de béton
Système d'éclairage périmétrique
Mesures de renforcement des toitures